



Bulletin Municipal Edition 2019



Mairie Les Authieux

Permanences de la Mairie :

Mardi et Vendredi de 17h00 à 18h30

Site :

lesauthieux.evreuxportesdenormandie.fr



Mairie

6 rue de Jumelles



Finances



le mot du Maire



02 32 37 30 19



**La vie communale
Informations pratiques**



mairie.authieux@orange.fr



SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
La vie communale	4
L'État civil	5
L'enfance	6
Les festivités	8
PETITS RAPPELS DE CIVILITÉ :	9
Infos pratiques	11
LES ORDURES MÉNAGÈRES	12
LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	14

Ce bulletin municipal a été réalisé par madame FOUCHER votre secrétaire de Mairie, sous le contrôle et la collaboration de monsieur le Maire, ses deux adjoints madame PUYHAUBERT Patricia, monsieur PAUL Gilbert ainsi que le conseil municipal. Nous espérons n'avoir oublié aucune coquille ou faute. L'erreur est humaine et reste malgré tout possible, nous vous prions de bien vouloir nous en excuser d'avance et de bien vouloir nous la signaler.

Crédits :

Les photos présentées sont issues des albums privés des membres du conseil municipal, la photo d'inauguration de la mise en service du réseau d'assainissement a été réalisée par le photographe de monsieur LEFRAND.

Les illustrations sont issues des banques d'images : flaticon.com, google.fr, evreuxportesdenormandie.fr, pexels.com.

Avec l'aimable collaboration de monsieur HAMEL Pierre.

Le mot du Maire

Chers Autheusien, Autheusienne,

Les années passent tellement vite dans nos belles communes rurales lorsque nous voulons améliorer la vie quotidienne et le bien être de ses habitants .

Pour respecter l'obligation de réserve liée à la future campagne municipale qui démarre. Ce bulletin, allégé, ne portera pas d'éléments de bilan financier du mandat qui s'achève, ni d'éléments sur les réalisations de l'équipe municipale élue actuellement.

Sachez cependant que les comptes publics de la commune sont consultables sur demande à la Mairie.

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances et bien profité du soleil cet été et que vous êtes prêts pour la rentrée.

Roger ALBENQUE, le Maire





La vie communale

L'état civil

L'enfance (*l'école-le collège-le transport scolaire-les centres de loisirs*)

Les festivités

Infos pratiques (*les ordures ménagères-les déchèteries*)

Les travaux





Naissances

Le 2/01/19, est né Enzo, Alexandre, Bernard BASTIEN

Le 15/02/19 est née Baya, Maraya, Sadio, Dioncounda CAMARA

Le 18/06/19 est né Elon CALLATIN

Monsieur le Maire et le conseil municipal adressent toutes leurs félicitations aux heureux parents.

Mariages

M. LAMBERT Franck
et
Mme HÈDE Pascale
se sont unis le 1 juin 2019

Monsieur le Maire et le conseil municipal adressent leurs meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.



Décès

Monsieur OTHON Michel est décédé le 27 mars 2019.

Madame PATIN Simone est décédée le 4 juillet 2019

Monsieur le Maire et le conseil municipal adressent leurs plus sincères condoléances aux familles

L'école



Depuis la rentrée 2017, les enfants de la commune sont scolarisés dans les écoles de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE, par convention entre les deux communes, lors d'une nouvelle inscription, vous devez venir en Mairie compléter une autorisation qui sera signée par monsieur le Maire et transmise à la Mairie de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE, même si vous avez déjà un enfant scolarisé dans cette école.

L'inscription au transports scolaire (primaire et collège) se fait sur le portail de l'agglomération et chaque enfant doit posséder une carte SPI individuelle :
<https://spi.epn-agglo.fr>, pour le lycée
c'est sur le portail de la région :
<https://transport-scolaire.normandie.fr/>

Les horaires du transport scolaire primaire

montée/descente	départ le matin	retour le soir
LES AUTHIEUX	8H30	17H00



Après de multiples changements lors de la première semaine, dans le but de s'adapter au nouveau parcours du bus. Les dernières informations sont celles affichées dans ce tableau, en espérant que ces horaires seront définitifs. Nous sommes désolés des désagréments occasionnés. Sachez que la commune n'a pas été avertie de ces différentes modifications.



Les tarifs de la restauration scolaire :

Pour les maternelles : 4,35 € par repas pour les familles
(participation de la commune : 3,31 € soit un coût réel de 7,66€ par repas)

pour les primaires : 4,67 € par repas pour les familles
(participation de la commune : 3,60 € soit un coût réel de 8,27€ par repas)

Les frais de scolarité pour la commune s'élèvent à 1250,00 € par enfant pour les maternelles et à 439,00 € par enfant pour les primaires.

Le collège

Les horaires du transport scolaire du collège

EPN1 11 CHAVIGNY BAILLEUL / St ANDRE KNS



Commune	Point d'arrêt	EPN1 11-00-1 lmmjv---
CHAVIGNY BAILLEUL	CHAVIGNY BAIL - Bailleul	07:25
	CHAVIGNY BAILLEUL -Bois Rault	07:28
	CHAVIGNY BAIL - Ardennes	07:30
	CHAVIGNY BAIL - Le Défends 1	07:36
	CHAVIGNY BAIL - Ecole	07:40
COUDRES	CHAVIGNY BAIL - La Haye	07:44
	COUDRES - Francheville	07:49
	COUDRES - La Croix Fourchet	07:51
	COUDRES - Ecole	07:52
AUTHIEUX (LES)	AUTHIEUX (LES) - RD833 Abrisbus	08:00
ST ANDRE DE L'EURE	ST ANDRE L'EURE - Clg les 7 épis	08:10

Commune	Point d'arrêt	EPN1 11-01-1 lm-jv---
ST ANDRE DE L'EURE AUTHIEUX (LES) CHAVIGNY BAILLEUL	ST ANDRE L'EURE - Clg les 7 épis	17:10
	AUTHIEUX (LES) - RD833 Abrisbus	17:20
	CHAVIGNY BAIL - Bailleul	17:25
	CHAVIGNY BAILLEUL -Bois Rault	17:30
	CHAVIGNY BAIL - Ardennes	17:31
	CHAVIGNY BAIL - Le Défends 1	17:32
	CHAVIGNY BAIL - Ecole	17:36
	CHAVIGNY BAIL - La Haye	17:40
	COUDRES - Francheville	17:51
	COUDRES - La Croix Fourchet	17:54
COUDRES - Ecole	18:02	

Commune	Point d'arrêt	EPN1 11-01-2 --m----
ST ANDRE DE L'EURE AUTHIEUX (LES) CHAVIGNY BAILLEUL	ST ANDRE L'EURE - Clg les 7 épis	12:35
	AUTHIEUX (LES) - RD833 Abrisbus	12:45
	CHAVIGNY BAIL - Bailleul	12:50
	CHAVIGNY BAILLEUL -Bois Rault	12:55
	CHAVIGNY BAIL - Ardennes	12:57
	CHAVIGNY BAIL - Le Défends 1	13:00
	CHAVIGNY BAIL - Ecole	13:01
	CHAVIGNY BAIL - La Haye	13:05
	COUDRES - Francheville	13:16
	COUDRES - La Croix Fourchet	13:19
COUDRES - Ecole	13:27	

L'accueil périscolaire Les centres de loisirs

Pour les écoles de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE :

Accueil périscolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- matin de 7h00 à 9h00
- soir de 16h30 à 19h00

Pour les centres de loisirs SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE :

Accueil collectif des mineurs de 7h00 à 19h00

La commune a signé une convention avec la commune de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE concernant le périscolaire, ainsi que les centres de loisirs, elle permet aux Autheusiens de bénéficier des mêmes tarifs que les Andrésiens calculés au quotient familial.

TARIFS DU 1er JANVIER AU 31 AOÛT 2019

Accueil Périscolaire

TARIF APS 2019 ST ANDRE				
quotient		tarif à séance	tarif à séance	tarif
		matin	soir	journée
0	300	1,50 €	2,13 €	3,38 €
301	500	1,56 €	2,19 €	3,50 €
501	700	1,65 €	2,28 €	3,68 €
701	900	1,71 €	2,34 €	3,80 €
901	1100	1,74 €	2,37 €	3,86 €
1101	1300	1,80 €	2,43 €	3,98 €
1301	1500	1,88 €	2,51 €	4,13 €
1501	1700	1,95 €	2,58 €	4,28 €
1701	2000	2,03 €	2,66 €	4,43 €
2001	4000	2,15 €	2,78 €	4,67 €

Accueil Collectif de Mineurs

TARIFS ACM 2019 SAINT ANDRE			
quotient		tarif	tarif
		journée	1/2journée
0	300	6,58 €	3,62 €
301	500	7,48 €	4,11 €
501	700	8,56 €	4,71 €
701	900	9,68 €	5,81 €
901	1100	10,68 €	6,41 €
1101	1300	11,68 €	7,01 €
1301	1500	12,68 €	7,61 €
1501	1700	13,88 €	8,33 €
1701	2000	15,58 €	9,35 €
2001	4000	17,88 €	10,73 €

Retrouvez toutes les informations d'inscription sur le site de la commune SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE : <http://www.ville-st-andre-eure.fr/fr/information/107683/enfance-jeunesse>

Halloween 2018
Une belle récolte de bonbons
dans la bonne humeur collective



Sortie à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris pour le Noël des enfants, prévue en décembre, annulée par le Préfet de Paris. Elle a été reportée en février à cause des manifestations.



FESTIVITÉS
2018 - 2019



Chasse aux oeufs de Pâques 2019



Pour la deuxième année, les enfants ont profité d'un château gonflable pour la traditionnelle fête des voisins





PETITS RAPPELS DE CIVILITÉ :



TRAVAUX

Les travaux de bricolage et jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc ne peuvent être effectués que :



**Les jours ouvrables de 08:30 à 19:00,
Les samedis de 09:00 à 12:00 et de 15:00 à 19:00
Les dimanches et jours fériés de 10:00 à 12:00**

LES FEUX AUTORISÉS :

Déchets végétaux à l'exception de tonte d'herbe, de conifères (pins, sapins, thuyas) et de souches d'arbres.

**Les autres déchets ménagers, d'emballage ...
doivent être pris en charge par les filières agréées.**



LEUR INCINERATION EST FORMELLEMENT INTERDITE

Quand ? du 15 octobre au 15 mars de chaque année uniquement.

Qui ? Les propriétaires et leurs ayants droit

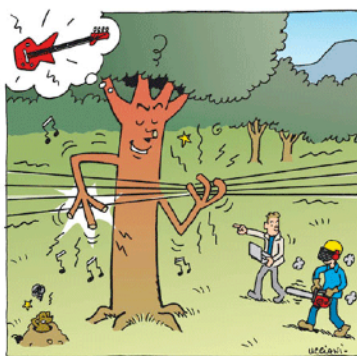
Prenez des précautions avant :

Se trouver à 100m minimum de toute habitation, une présence humaine en continu, prévoyez de quoi éteindre rapidement en cas de débordement : tuyau d'arrosage, seaux d'eau ou arrosoirs en quantité suffisante.

Après le feu : le foyer doit être totalement éteint par noyage.

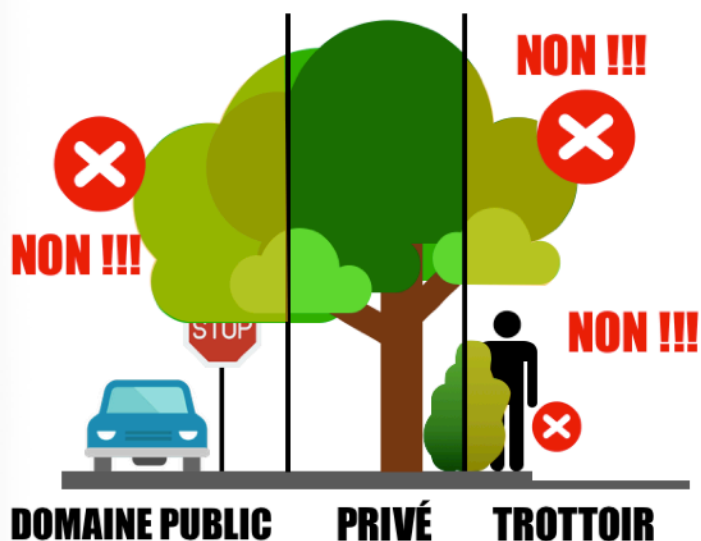


ENEDIS (EDF), et Orange rappellent aux propriétaires d'arbres plantés à proximité de câbles réseaux (électrique ou téléphonique) qu'il est important d'élaguer ces arbres, afin de permettre au personnel habilité d'intervenir sans danger, de ne pas user le matériel prématurément (par frottement des branches sur les câbles) ni de risquer la rupture en cas de tempête et de chute des ces-dits arbres.



ÉLAGAGE AU DROIT DES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (art R116-2-5 du code de la voirie routière). La responsabilité du propriétaire peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique. Concernant le domaine privé, les propriétaires ou occupants sont responsables des plantations et doivent veiller à ce que leur développement ne se fasse pas au détriment du voisinage (risque de chute de branches, de l'arbre lui-même en cas de tempête ou de vents violents) il serait responsable des dégâts occasionnés.



La Mairie met à votre disposition du blé empoisonné pour lutter contre les rongeurs indésirables



Propriétaires d'animaux, pour le bien de tous en une bonne entente de voisinage, veillez à ce que vos chiens n'aboient pas exagérément en particulier en votre absence ou la nuit et qu'ils ne s'oublient pas sur les trottoirs.

Merci



LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC



LE CIMETIERE

CONCESSION DU CIMETIÈRE

Trentenaire 200 €

Cinquantenaire 400 €

CASE DE COLUMBARIUM

Dix ans : 200 €

Quinze ans : 250 €

Trente ans : 400 €



Infos pratiques

Vous emménagez ?

Vous avez 16 ans ?



N'oubliez pas de venir vous présenter à la Mairie afin de faire plus ample connaissance, mais aussi pour vous inscrire sur les listes électorales aux heures habituelles de permanence de la Mairie :

Les mardis et vendredis de 17h00 à 18h30

avec :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile,
- si possible votre dernière carte d'électeur.

Obligatoire pour :

- PERMIS DE CONDUIRE
- BAC
- CAP...

Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



Parents,
Venez faire recenser vos enfants (livret de famille requis) pour l'inscription aux écoles, à la cantine ou pour l'arbre de Noël de la commune.



LES ORDURES MÉNAGÈRES



Individualisée, la Carte Spi vous donne un accès unique aux médiathèques, piscines, transports scolaires et déchèteries sur tout le territoire d'Evreux Portes de Normandie. Pour résumer, c'est un badge d'identification, tout simplement !

Vous devez en être obligatoirement muni pour l'accès à tous ces services. La carte se demande à travers le portail citoyen de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie sur internet à l'adresse suivante :

<https://spi.epn-agglo.fr>

Le jour des collectes des ordures ménagères (poubelles vertes)
ET

collecte sélective pour les déchets recyclables (à **couvercle
jaune**) est le mercredi

Pensez à sortir les poubelles chaque mardi soir

les sacs au sol ne seront pas collectés

En cas de jour férié en semaine et précédent le mercredi, les collectes sont reportées au jeudi



ATTENTION,

Ne remplacez pas vos bacs par des bacs achetés dans le commerce, ceux ci ne seraient pas collectés ! les rippeurs, ne peuvent prendre que les bacs pouvant être collectés par le système d'accrochage mécanique des bennes, ils n'ont pas le droit de soulever les bacs.

Vous pouvez demander le remplacement ou la réparation de vos bacs sur le site : evreuxportesdenormandie.fr ou en Mairie

Dans le bac à couvercle **JAUNE**, déposez uniquement..



Que faire de ses déchets de cuisine et de jardin ?

Pour les déchets de cuisine et de jardin: **LE COMPOSTAGE**

Le compost provient de la transformation aérobie de déchets organiques par le biais de micro-organismes. Le compost obtenu se transformera dans le sol en humus, très utile en agriculture et en jardinage.

Plus technique que le paillage, le compostage exige également plus de manutention.

À l'échelle collective, le compostage se pratique sur des plates-formes spécifiques, dans des conditions réglementées.

Une solution simple pour les déchets verts: **LE PAILLAGE**

Dans la nature, au contact entre le sol et le milieu aérien se tient la litière de feuilles et de débris végétaux (sauf dans les déserts). Elle abrite une faune riche et active, dont le rôle est primordial pour le fonctionnement correct de l'ensemble sol/plantes. Le sol nu est une exception qui perturbe le fonctionnement habituel de cet ensemble et détruit l'équilibre existant. Le **paillage (ou mulch)**, c'est le compostage de la nature. Très simple à réaliser, c'est une solution idéale pour valoriser les déchets verts de votre jardin. **Forme la plus naturelle** d'évolution des résidus végétaux, il produit de l'humus qui est incorporé progressivement à la couche supérieure du sol, sous l'action des micro-organismes de ce dernier.

Une pratique facile et utile

Les déchets verts (feuilles mortes, tontes de pelouse, tailles broyées...) seront avantageusement utilisés en paillage, solution moins exigeante en manipulations que le compostage et tout aussi efficace pour fournir de l'humus et des substances nutritives. C'est la solution la plus proche des conditions naturelles (litières forestières et de prairies).

Des petits gestes bien utiles

• Nourrir des animaux

Vous pouvez nourrir les animaux familiers avec des déchets de cuisine ou de jardin:

les chats, les chiens, les poules avec des restes carnés, des produits laitiers, du pain...

les poules et les lapins avec des épluchures, des restes de pain, des déchets potagers, des tontes de pelouse...

Ceci diminue la quantité de déchets organiques à traiter et limite ou évite l'achat de nourriture du commerce.



Avant quelques poules nient pas très contagieuses, permet de diminuer le volume des déchets organiques et des insectes parasites du jardin... et nous procure des œufs frais.



De la cuisine au jardin, produire moins de déchets

• S'attaquer au gaspillage alimentaire

Chacun de nous jette 20 kg de nourriture par an, dont 7 kg de produits encore emballés. Globalement (agriculteurs, industrie agro-alimentaire, distribution, particuliers...), l'ensemble des déchets alimentaires jetés en France représente près de 90 kg par personne.

Certains gestes simples vous aident à limiter le gaspillage alimentaire:

surveillez dès l'achat et par la suite les dates de péremption des produits. Dans un réfrigérateur bien rangé, il est plus facile de repérer les aliments à consommer en priorité;

évitiez d'acheter des produits en trop grande quantité;

imaginez des recettes pour cuisiner les restes;

conservez les aliments dans les conditions adéquates.

2014 est l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'objectif est de le réduire de moitié en Europe d'ici 2025.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service Prévention et Gestion des déchets au : 02 32 31 98 51



Pour plus d'informations et détails procurez vous le guide «Utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin» d'où sont issus les extraits ci-dessus. Ils sont à votre disposition dans vos mairies et mairies annexes, à l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération à EVREUX, ou sur le site de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques>

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

L'amicale des Minerettes



L'amicale des Minerettes appartient à l'association des aînés ruraux, sa présidente est madame PREVOST Françoise.

L'amicale se réunit chaque second jeudi du mois, de 14h00 à 18h00, à la Mairie pour jouer aux cartes et partager un moment convivial.

Le calendrier pour la fin de l'année 2019 :

12 septembre

10 octobre

14 novembre

12 décembre

et le 9 janvier 2020

Association de pêche « la Lavandière »



Le président, monsieur BESSEREAU Patrick est à la recherche d'un successeur pour prendre sa relève à l'association. Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact avec lui.

Actuellement, l'association n'organise plus de concours, mais vend des cartes de pêche aux tarifs de :

la journée : 10,00 €,

la demi journée : 7,00 €

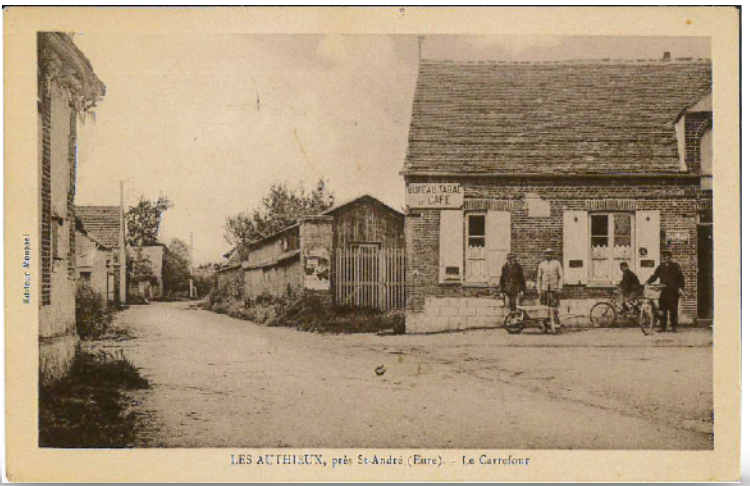
à l'année : 42,00€.

Les pêcheurs s'installent et monsieur BESSEREAU ou monsieur AUBERT viennent à leur rencontre pour la vente des cartes.

LES AUTHIEUX d'hier

le café - bureau de tabac rue de
Jumelles (à droite)

dernier mariage normand en
tenue traditionnelle (dessous)



LES AUTHIEUX, près St-André (Eure) - Le Carrefour



*LES AUTHIEUX
d'aujourd'hui*

*la maison qui a remplacé le
café - bureau de tabac rue
de Jumelles (à droite)...*



*... Le lavoir
rénové,
la mairie.*

